

COMMISSION DES ARBITRES

PV N° 05 du 20 septembre 2018

Bureau de CDA

Président: M. DURANTE MALVY, Fabien

Présents : Ms. Joseph JORGE . Grégory VILAIN; Jean-Pierre ZAMO

RAPPEL ADMINISTRATIF AU CORPS ARBITRAL

La commission statut de l'arbitrage fait part au Président de la CDA d'un dysfonctionnement important dans la gestion des dossiers d'arbitres qui désirent changer de club en début de saison ou opter pour le statut d'indépendant.

Tout arbitre qui rentre dans ce cas de figure et ce conformément au statut de l'arbitrage doit démissionner de son club par courrier et en informer également par courrier le Président de la commission statut de l'arbitrage.

A défaut de respecter ces directives, le dossier des arbitres concernés ne pourra être instruit.

INDISPONIBILITES

Pour l'ensemble des arbitres seniors et jeunes, les indisponibilités doivent être envoyées par le biais du site sur le COMPTE MAIL FFF trois semaines avant les rencontres et ce dès le 01^e octobre 2018.

DESIGNATIONS

Comme mentionné sur un précédent PV la ou les désignations deviennent officielles après 20 heures le vendredi.

Si un arbitre relève une incohérence en pré désignation (club interdit, par exemple) il lui est demandé de contacter par téléphone les responsables des désignations. Un arbitre qui rencontre un problème après la désignation officielle doit appeler immédiatement les personnes chargées des désignations.

Le Président de la Commission